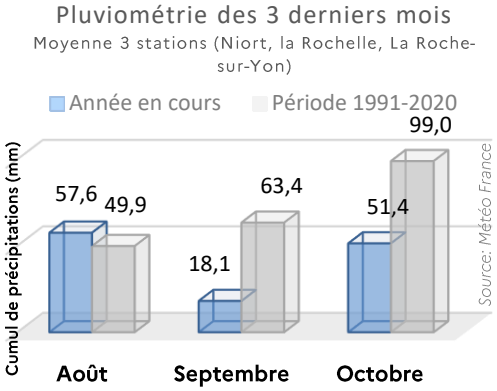
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Bulletin hydrologique du Marais poitevin

Situation au 1er novembre 2026

Établissement public du Marais poitevin

Contexte météorologique



En octobre, les précipitations restent faibles mais se répartissent de manière plutôt homogène.

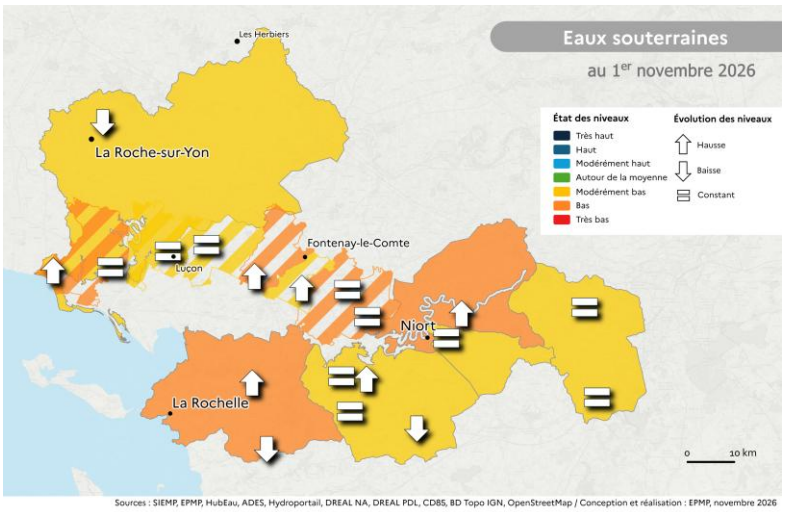
Précipitations déficitaires depuis mars sauf en août (proche de la moyenne).

Le déficit pluviométrique cumulé depuis le mois de mars atteint 50 %.

Cours d'eau et nappes

Les niveaux de nappes tendent à se stabiliser à des niveaux notablement bas pour la période.

La recharge n'est pas encore amorcée.

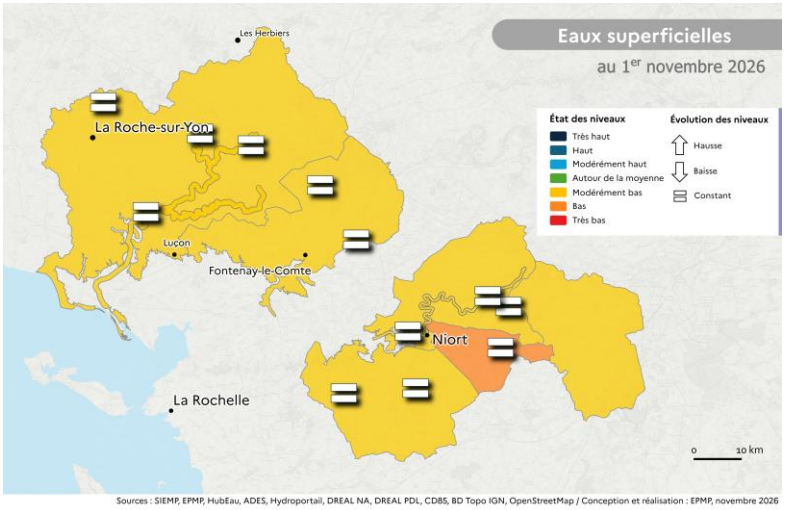


Attention : les niveaux sont calculés avec des piézomètres influencés par des prélèvements. Un niveau haut ne signifie pas nécessairement un bon état.

Les pluies d'octobre ont juste permis une stabilisation des débits des cours d'eau qui restent très faibles.

La situation des milieux aquatiques est particulièrement préoccupante à cette période de l'année.

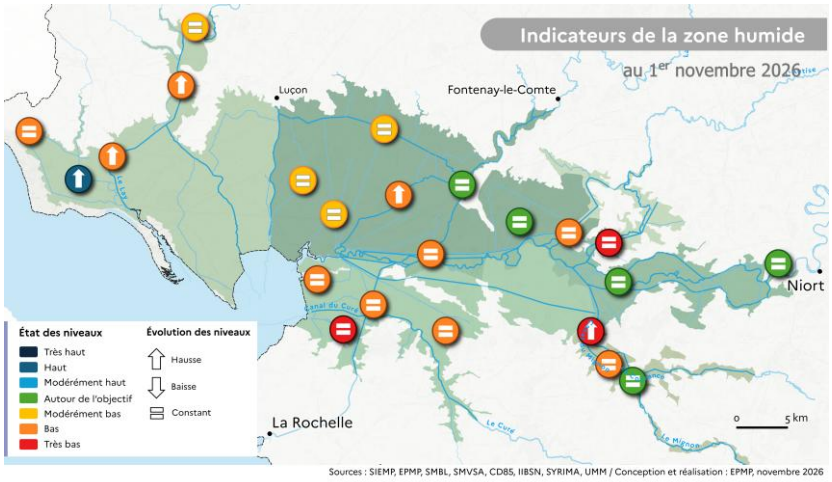
Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs. Leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.



Zone humide

Les niveaux d'eau restent globalement très bas, sous le niveau plancher sur la plupart des secteurs de marais.

Certains secteurs sont encore très au-dessous de leur plancher de gestion.



Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.

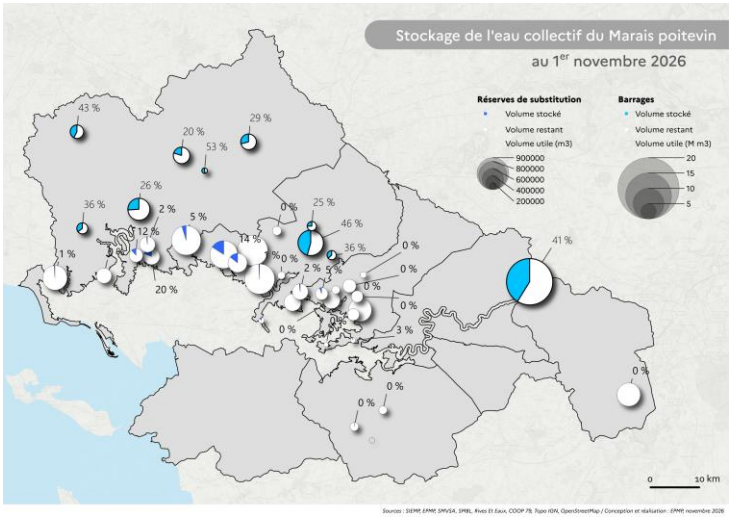
Stockages collectifs

Barrages

Au 3 novembre, il reste environ 20,5 millions de m³ soit 36% du volume maximum global sur l'ensemble des barrages.

Réserves de substitution

Il reste environ 450 000 m3 sur les 29 réserves soit 4% du volume utile global. Une réserve sur trois est vide.



Éléments de méthodologie

- Pour classifier les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) en y apportant certaines adaptations.
- Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin du mois est inférieur à 5% de l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux Par exemple, si les hautes eaux sont en moyenne 10 mètres au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être significatif.
- **La quasi-totalité des piézomètres sont influencés, les moyennes sont donc représentatives de la situation depuis le début de l'irrigation (1980) mais pas de l'état « naturel » de la masse d'eau.**
- Pour la zone humide, l'état des niveaux est évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlement d'eau. L'analyse évalue si les niveaux observés sont proches des cotes objectifs (+/- 10 cm).

Pour plus d'informations...

...rendez-vous sur
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
ou
www.epmp-marais-poitevin.fr